

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 20018**

### Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Licence Professionnelle : Activités et Techniques de Communication (ATC) Spécialité :

Services en Ligne - Conception et Réalisation de Services Multimédia en Ligne

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Bourgogne - Dijon (Ministère de l'enseignement supérieur)	Université de Bourgogne - Dijon, Président de l'Université de Bourgogne, Recteur de l'Académie de Dijon - Chancelier de l'Université de Bourgogne

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1967)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

320 Spécialités plurivalentes de la communication et de l'information

**Formacode(s) :**

46301 communication entreprise, 46302 gestion entreprise communication information, 46354 communication information

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Analyser, concevoir, gérer, animer, administrer des services en ligne.  
S'assurer de l'efficacité des services proposés, en particulier : performance, fiabilité, ergonomie, évolution, ...  
Etre capable d'établir un cahier des charges, un appel d'offres, de suivre un projet.  
S'assurer de la pertinence marketing des services proposés.  
Savoir, grâce à une veille technologique, réagir dans l'entreprise face à l'évolution des TIC.  
Mettre en œuvre les techniques de communication : écrites, orales, interpersonnelles, ...  
Conduire un projet et encadrer une équipe,  
Communiquer en anglais (ou dans une 2ème langue vivante) dans un contexte professionnel,  
Mettre en œuvre les technologies du multimédia et tous les principaux logiciels de création/traitement/diffusion d'images, de textes, de sons et d'interactivité,  
Concevoir un projet et pour ce faire établir un cahier des charges, un appel d'offres, etc.  
Réagir en milieu professionnel face à l'évolution de l'usage des TIC. grâce à une veille technologique, de connaissances  
Mettre en œuvre des techniques de programmation des applications multimédia,  
Connaissances de la communication interne, externe des organisations,  
Connaissances des techniques en informatique et réseau,  
Connaissances sur le design et l'ergonomie des services en ligne,  
Connaissances des techniques de marketing.

*Ces compétences peuvent être mises en œuvre grâce aux connaissances dans le domaine de la communication (communication interne et externe des organisations, interpersonnelle, graphique ...) ainsi que dans le domaine des technologies (informatique, réseaux, ...)*

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le titulaire d'une Licence Conception et Réalisation de Services Multimédia en Ligne intervient dans différents types d'entreprises : agence de communication, prestataire de service, fournisseur d'accès, service NTIC de grande entreprise (tous secteurs), ...

- Webmaster
- Assistant chef de projet Services en Ligne et veille technologique
- Graphiste multimédia
- Développeur multimédia
- Webmaster technique

### Codes des fiches ROME les plus proches :

**E1101** : Animation de site multimédia

**E1103** : Communication

**E1104** : Conception de contenus multimédias

**M1805** : Études et développement informatique

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Formation d'un an en formation initiale, continue ou en alternance

Unités d'enseignement :

- UE0 : Adaptation et harmonisation (8 ECTS)

Cette unité permet aux étudiants de provenances diverses, d'acquérir les pré-requis nécessaires aux suivis des enseignements

- UE1 : Culture et communication de l'organisation (12 ECTS)

Cette unité permet d'acquérir les connaissances théoriques fondamentales liées aux TIC dans les entreprises

- UE2 : Conception et réalisation de services en ligne (10 ECTS)

Cette unité permet d'acquérir les compétences techniques pour la réalisation de services multimédia

- UE3 : Mise en ligne et vente des services multimédia (10 ECTS)

Cette unité procure les compétences techniques et marketing pour la mise en ligne des services

- UE4 : Professionnalisation (20 ECTS)

Cette unité permet aux étudiants de mettre en pratique leurs acquis dans un cadre professionnel grâce à un projet tuteuré et un stage de 12 semaines en entreprise.

Validation des connaissances par Unité d'Enseignement ou par compensation (article 10 de l'arrêté du 17 novembre 1999)

Une UE est acquise lorsque la moyenne pondérée des notes obtenues dans les matières qui la composent est égale ou supérieur à 10 sur 20. Cette disposition est également valable pour l'UE4 (projet tuteuré et stage)

Le diplôme est validé, le cas échéant par compensation, lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :

- 1) La moyenne pondérée (UE0 à UE4) est supérieure ou égale à 10 sur 20
- 2) La moyenne à l'UE4 (projet tuteuré et stage) est supérieure ou égale à 10 sur 20.

Dans le cas où le diplôme n'est pas attribué par le jury réuni en juillet, le candidat est renvoyé à une deuxième session début septembre pour les matières académiques

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par candidature individuelle	X	Pour partie du diplôme, jury VES ou VAP
Par expérience dispositif VAE prévu en 2006	X	Jury VAE

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

**LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**

**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX**

#### Base légale

##### Référence du décret général :

Arrêté du 17/11/1999 relatif à la Licence professionnelle (NOR: MENS9902515A)

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté d'habilitation de l'Université de Bourgogne du 29/06/2012

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

##### Autres sources d'information :

<http://www.u-bourgogne-formations.fr>

<http://iutdijon.u-bourgogne.fr>

<http://iutdijon.u-bourgogne.fr/www/fr/formations/licences-professionnelles/atc/atc-crsml>

Site Internet de l'autorité délivrant la certification

##### Lieu(x) de certification :

Université de Bourgogne - Dijon : Bourgogne Franche-Comté - Côte-d'Or ( 21) [Dijon]

Université de Bourgogne - IUT Dijon-Auxerre

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Université de Bourgogne - IUT Dijon-Auxerre

**Historique de la certification :**

Licence professionnelle créée en 2005 et ouverture depuis 2009 à l'alternance (contrat de professionnalisation)